

# Investissez dans l'avenir avec nous !

Taxe  
d'apprentissage

2021

Nos habilitations

**Pour la partie fraction des 13% (solde) :**

**Le Cnam Nouvelle-Aquitaine**

Siret : 824 344 279 00107

code UAI : 0331458F

# le cnam en bref



## Nos trois missions

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie pour développer les compétences des jeunes et des adultes.
- La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises.
- La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à toutes et à tous, le goût de l'innovation.



## Chiffres clés

1 000 000 d'ancien·ne·s

60 000 auditeur·rice·s

7 000 alternant·e·s

2 000 intervenant·e·s issu·e·s du monde professionnel

554 enseignant·e·s titulaires ou contractuel·le·s



## La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- 20 centres régionaux
- Plus de 200 centres d'enseignement



# À quoi contribue le versement de la taxe d'apprentissage au Cnam Nouvelle-Aquitaine ?

---



## Améliorer les conditions d'apprentissage grâce à l'innovation technologique

- Financement d'un parc informatique
- Achat d'équipements vidéos et de projection
- Aménagement de salle de cours
- Participation au financement de séminaires de formations spécialisées

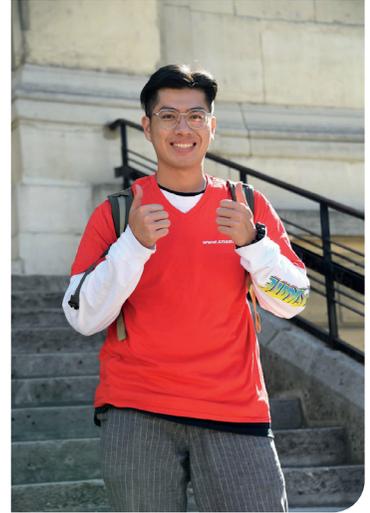


## Développer des liens durables à vos côtés

- Construction de parcours modulaires et individualisés
- Accompagnement à la VAE
- Sélection des candidat·e·s pour les formations en alternance
- Mise en œuvre de formations spécifiques sur-mesure en intra

## Mettre en œuvre des formations adaptées à vos besoins

- Des compétences centrées sur les compétences recherchées par les entreprises
- Des diplômes facteurs de réussite professionnelle
- Une politique d'innovation numérique
- Des parcours individualisés et accompagnés
- Des formations en alternance au service des entreprises



# Soutenir le Cnam Nouvelle-Aquitaine en 2 étapes



## 1. Renvoyer le bordereau de versement

Pour affecter les 13 % de la taxe d'apprentissage, vous devez remplir le bordereau de versement en mentionnant le Cnam Nouvelle-Aquitaine par son **code UAI : 0331458F**

Ce bordereau est accessible en ligne :  
<http://r.cnam.fr/ta-cnamnaq-2021>

## 2. Faire le versement

Vous devez nous effectuer directement un virement entre le 1er janvier et le 31 mai 2021 (cf. RIB indiqué sur le bordereau) ou nous adresser un chèque à l'adresse suivante:

Cnam Nouvelle-Aquitaine  
Cité Numérique  
2 rue Marc Sangnier  
33130 Bègles

Un reçu vous sera envoyé avec le montant et la date de versement.

En 2021, les mécanismes de la taxe d'apprentissage évoluent fortement. Les CFA sont directement financées par les Opco selon un niveau de prise en charge défini par les branches professionnelles. La partie de la taxe d'apprentissage dédiée aux formations initiales hors apprentissage (désormais nommée le solde de la TA) ne représente plus que 13% de la taxe d'apprentissage.

Elle est directement affectée par les entreprises aux établissements de formation. Pour ce faire, elles renseignent un formulaire fiscal en désignant l'établissement de formation de leur choix sans passer par un collecteur.

## ■ Votre contact

Valérie BORDES  
05 57 59 23 05  
[valerie.bordes@lecnam.net](mailto:valerie.bordes@lecnam.net)